

Quatre notables bordelais condamnés pour avoir spolié une riche octogénaire

Le Monde pour Le Monde.fr | 01.07.11 | 17h18 • Mis à jour le 01.07.11 | 17h28

Le tribunal correctionnel de Bordeaux a considéré que l'ancien dirigeant du Parti socialiste bordelais [François-Xavier Bordeaux](#), son ex-amie et voyante [Nicole Dumont](#) ainsi que deux autres personnalités de la ville, l'ex-directeur des affaires culturelles [Jean-François Lhéréte](#) et l'avocate [Martine Moulin-Boudard](#), avaient bien abusé de la faiblesse d'une vieille dame riche, [Jeanine Terrasson](#).

Le tribunal a condamné M. Bordeaux et M^{me} Dumont à la peine de deux ans de prison dont un ferme, assortie de cinq ans de privation des droits civiques, civils et de famille. Il a prononcé une peine d'un an avec sursis contre M^{me} Moulin-Boudard, ainsi qu'une interdiction professionnelle de cinq ans et neuf mois avec sursis contre M. Lhéréte. Ils ont également été condamnés à verser 86 000 euros de dommages et intérêts à M^{me} Terrasson, au titre du préjudice matériel et 15 000 euros en réparation de son préjudice moral.

Le tribunal s'est montré moins sévère que le vice-procureur [Gérard Aldigé](#), qui avait requis trois ans de prison ferme contre M^{me} Dumont et M. Bordeaux le 25 mai.

SPOLIATION

La victime, une octogénaire atteinte de la maladie d'Alzheimer, longtemps courtière en objets d'art, a été la maîtresse d'un descendant de la famille Pereire, les banquiers et fondateurs de la station d'Arcachon. Sans enfant, elle a accumulé une solide fortune en biens immobiliers, à Bordeaux, à Paris ou à Biarritz, et en biens mobiliers, tableaux, fourrures et bijoux.

L'affaire avait commencé en 2006 par le dépôt d'une plainte du tuteur de la vieille dame qui s'inquiétait de la disparition de meubles et d'objets de valeur. L'enquête s'était rapidement orientée vers la confidente et amie de Jeanine Terrasson, Nicole Dumont, qui semblait avoir pris une place grandissante dans sa vie, jusqu'à être désignée comme sa légataire universelle.

Avec le soutien de deux élus municipaux, François-Xavier Bordeaux et Martine Moulin-Boudard, devenue entre-temps l'avocate de la vieille dame, ainsi que celui de Jean-François Lhéréte, Nicole Dumont s'était beaucoup activée pour obtenir en 2006 la levée de la tutelle au profit d'un régime de curatelle, moins contraignant.

Les enregistrements des conversations téléphoniques entre ces quatre personnes ont constitué la principale charge contre elles. On y entend notamment Nicole Dumont et François-Xavier Bordeaux évoquer des voyages en Suisse en compagnie de Jeanine Terrasson pour aller y récupérer de l'argent, s'inquiéter de ce qui pourrait être découvert concernant son testament et envisager la vente de plusieurs meubles appartenant à la vieille dame.

Placés pendant plusieurs mois en détention provisoire et renvoyés devant le tribunal pour "*abus de faiblesse*", "*abus de confiance aggravé*" et "*association de malfaiteurs*", M. Bordeaux et M^{me} Dumont ont toujours affirmé qu'ils avaient agi par affection et pour protéger Jeanine Terrasson. Ils devraient faire appel de leur condamnation.

Pascale Robert-Diard